



CONTRIBUTION DU PROJET « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS DU BASSIN DU CONGO » A LA CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE DU FSC DANS LA SOUS REGION

Periode d'appui: du 31 Octobre 2014 au 31 Octobre 2015 (13 mois)

Financement Demandé: 207 700 €

Date de Signature: 14 Octobre 2014

Personne contact au FSC-International :

Mathieu Auger-Schwartzenberg, Coordonnateur FSC pour le Bassin du Congo

Personne contact au PPECF :

Romain LORENT – Gestionnaire du Programme PPECF

I. CONTEXTE

Le FSC International Center GmbH (FSC-IC) est une Organisation Non-Gouvernementale à but non-lucratif à responsabilité limitée détenue par FSC AC et constituée conformément à la loi allemande (inscrite Registre du Commerce de Bonn – Allemagne - sous le numéro : HRB 12589).

Son siège social est situé sise Charles-de-Gaulle Straße 5, 53113 Bonn, Germany.

FSC AC (Forest Stewardship Council A.C.) a son siège social situé au 422 Calle Margarita Maza de Juárez, Centro, 68000 Oaxaca, Oaxaca, au Mexique. C'est une Organisation Internationale à but non lucratif créé pour promouvoir la gestion responsable des forêts du monde.

Le FSC-International a placé le continent africain comme région prioritaire pour son développement. Cette priorisation se comprend notamment par le poids des forêts du Bassin du Congo, deuxième bassin forestier tropical , sur la scène internationale, en termes de développement humain, de conservation, du risque d'extinction probable d'espèces emblématiques et du contexte géopolitique actuel de l'Afrique médiane.

Pour dessiner une stratégie FSC® sur le long terme dans la région, constitué de pays à des stades hétérogènes de développement et, pour la plupart, dépourvus de plans d'affectation des terres, le FSC-IC sollicite l'appui financier du PPECF pour atteindre sept (07) objectifs spécifiques au cours des deux prochaines années.



Dans le cadre de l'implantation du Bureau Sous-Régional du FSC-International dans le Bassin du Congo, à Brazzaville en République du Congo, l'Organisation a sollicité l'appui financier du Programme « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts du Bassin du Congo – en sigle PPECF – afin de consolider sa stratégie pour la Sous-Région.

Dans le Bassin du Congo, seuls trois pays – Cameroun, Gabon et République du Congo – ont des concessions forestières faisant l'objet de certificats de gestion durable FSC®¹. Au 31 décembre 2013, 4,6 Millions d'hectares de concessions forestières sont ainsi certifiées, représentant 2,5% des forêts certifiées FSC® à l'échelle mondiale, mais 70% des superficies certifiées FSC® du continent africain.

Seules 8% des forêts allouées à la production de bois d'œuvre dans le Bassin du Congo font l'objet d'un certificat FSC® (4,6 sur 58,9 Millions d'hectares en 2010²).

Le véritable enjeu est donc de relancer la dynamique de certification FSC® dans le Bassin du Congo, qui n'évolue guère depuis quelques années.

L'intervention s'inscrit donc dans cette visée, et passe par le renforcement du système FSC® en Afrique Centrale.

Parallèlement, le FSC® contribuera au Projet de promotion des produits tropicaux certifiés sur le marché européen mis en œuvre par l'ATIBT.

II. RESUME DU PROJET «CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE DU FSC POUR LA BASSIN DU CONGO»

Montage de Projet proposé :

Maître d'ouvrage du Projet : Centre International du FSC® (FSC-International Center ou FSC-IC) basé à Bonn en Allemagne

Maître d'œuvre du Projet : Coordination Sous Régionale du FSC® pour le Bassin du Congo, basée à Brazzaville en République du Congo.

Les activités stratégiques à mettre œuvre dans le cadre de ce Projet, ont été pensées pour inscrire le FSC® dans la durabilité au niveau Sous Régional, et pour renforcer sa crédibilité auprès de ses partenaires, membres (WWF, Greenpeace, ATIBT, Secteur Privé, Organisations de la Société Civile, Membres Individuels), des Administrations et du grand public au niveau international.

L'ensemble des activités candidates sont cohérentes avec les résultats recherchés par le PPECF, et s'imbriquent de manière cohérente au Cadre Logique du PPECF (**Cf. Section 2 – Point 2**).

Sept (07) objectifs spécifiques sont visés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du FSC pour consolider sa présence dans le Bassin du Congo.

1 Source : [FSC Certificate Database \(http://info.fsc.org/\)](http://info.fsc.org/)

2 Source : FAO / OIBT *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est* (pp. 25 ; 2011).



Il est à noter que sur ces sept (07) objectifs spécifiques visés par le FSC, certaines activités, comme, par exemple, les activités composant les Objectifs Spécifiques 01, 03 et 04, ne seront pas toutes financées par le PPECF dans le cadre de cette intervention. Cependant, faisant partie intégrante de la stratégie développée par le FSC pour asseoir sa présence dans la Sous-région, il apparaît cohérent ici de les considérer comme un tout.

L'Annexe III (budget) détaille et spécifie les activités constituant les Objectifs Spécifiques qui seront réellement financés par le PPECF.

Tableau 1. Objectifs spécifiques visés du Projet
« CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE FSC® POUR LE BASSIN DU CONGO »

OBJECTIF SPECIFIQUE (OS)	Description de l'objectif spécifique visé
OS 1	<i>Implanter une Représentation Sous Régionale de l'ONG Internationale FSC® et renforcer son réseau de partenaires</i>
OS 2	<i>Après validation des IGI, réaliser leurs transferts vers des Standards/Normes FSC® nationales unanimement acceptées</i>
OS 3	<i>Intégrer les résultats de l'étude « HVC » (financée par le PPECF) aux Normes Nationales FSC® Nationales pour les pays du Bassin du Congo</i>
OS 4	<i>Obtenir la reconnaissance officielle du schéma de certification FSC® par les Administrations en Charge des Forêts dans les pays ayant ratifié un APV-FLEGT</i>
OS 5	<i>Missions de terrain : visites de terrain, audits, tests de terrain</i>
OS 6	<i>Fédérer les partenaires du FSC® dans le Bassin du Congo</i>
OS 7	<i>Contribuer à bâtir une stratégie sur le long terme pour la République Démocratique du Congo</i>





III. DETAIL DES ACTIVITES DU PROJET

Objectif général : Consolider et pérenniser la stratégie du FSC® pour le Bassin du Congo






Objectif spécifique 1 : *Implanter une Représentation Sous Régionale de l'ONG Internationale FSC® et renforcer son réseau de partenaires.*

-  **Résultat 1.1** : La Coordination Sous Régionale FSC® est reconnue par l'Etat congolais, par la signature d'un Accord de Siège avec le Ministère des Affaires Etrangères.
-  **Résultat 1.2** : Renforcement du Réseau des Partenaires du FSC® : Appui à la mise en place et au fonctionnement des groupes de travail nationaux, des initiatives nationales, des partenaires nationaux.
-  **Résultat 1.3** : La Coordination Sous Régionale participe activement au Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) de la COMIFAC.
-  **Résultat 1.4** : La Coordination FSC pour l'Afrique est sensibilisée aux problématiques rencontrées actuellement sur les marchés européens et est formée en communication/marketing sur ces concepts.






Objectif spécifique 2 : Après validation des IGI, réaliser leurs transferts vers des Standards/Normes FSC® nationales unanimement acceptées

-  **Résultat 2.1** : Un Groupe de Travail est constitué pour chaque pays, constitué d'une représentation équilibrée des acteurs de la Filière Forêt-Bois, et est reconnu officiellement par le PSU
-  **Résultat 2.2** : Une Série d'Ateliers Nationaux de consultation pour l'élaboration de nouvelles Normes Nationales et/ou le transfert des IGI vers des Normes Nationales existantes sont organisés.
-  **Résultat 2.3** : Des tests de terrain sont organisés pour éprouver chaque norme FSC® en cours de développement.
-  **Résultat 2.4** : Chaque pays est doté d'une Norme FSC® Nationale éprouvée sur le terrain, applicable et faisant consensus.

Objectif spécifique 3 : Intégrer les résultats de l'étude « HVC » (financée par le PPECF) aux Normes Nationales FSC® pour les pays du Bassin du Congo

-  **Résultat 3.1** : Les Groupes de Travail nationaux chargés de développer les critères d'identification, de suivi et de gestion des HVC sont constitués et opérationnels pour une durée de 18 mois.
-  **Résultat 3.2** : La Task Force Sous Régionale du Projet « HVC » chargée de superviser la mise en œuvre de l'étude est constituée, et opérationnelle pour une durée de 18 mois.
-  **Résultat 3.3** : Les critères et indicateurs d'identification, de suivi et de gestion des HVC sont définis, et validés par le FSC-International.
-  **Résultat 3.4** : Les critères et indicateurs d'identification, de suivi et de gestion des HVC sont testés sur le terrain.
-  **Résultat 3.5** : Les rapports finaux et les résultats du Projet « HVC », les boîtes à outils y relatifs et les guides d'identification, de suivi et de gestion des HVC du Bassin du Congo sont validés par le FSC-International, et intégrés au Principe 9 des Normes Nationales FSC® pour la certification des forêts des pays du Bassin du Congo.


Objectif spécifique 4 : Obtenir la reconnaissance officielle du schéma de certification FSC® par les Administrations en Charge des Forêts dans les pays ayant ratifié un APV-FLEGT³

-  **Résultat 4.1** : Cas de la République du Cameroun.
-  **Résultat 4.2** : Cas de la République du Congo.
-  **Résultat 4.3** : Cas de la République Centrafricaine.
-  **Résultat 4.4** : Cas du Gabon.
-  **Résultat 4.5** : Cas de la République Démocratique du Congo (RDC).


³ Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le FSC® suivra de près le processus de reconnaissance officielle de son schéma de certification par les pays signataires d'APV-FLEGT, mais sans y interférer, sauf demande expresse des Administrations Compétentes ou de la Commission Européenne. Des missions d'Experts pourront éventuellement être cofinancées pour contribuer aux processus mis en jeu.




Objectif spécifique 5 : Missions de terrain : visites de terrain, audits, tests de terrain


 **Résultat 5.1** : La Coordination participe/organise/est impliquée dans des tests de terrain dans le cadre du développement de Normes FSC® Nationales et/ou de documents normatifs.


Objectif spécifique 6 : Fédérer les partenaires du FSC® dans le Bassin du Congo

 **Résultat 6.1** : Les documents techniques et autres matériels FSC® sont traduits en langue française et mis à la disposition du grand public.

 **Résultat 6.2** : Le FSC-International participe à certains Ateliers ou Fora Sous Régionaux et/ou Internationaux ayant attiré à la certification forestière, et y joue un rôle proactif en organisant des « side-events », en modérant des plateformes techniques d'échanges et, si nécessaire, apporte son soutien technique et logistique aux Administrations en Charge des Forêts

Objectif spécifique 7 : Contribuer à bâtir une stratégie sur le long terme pour la RDC

 **Résultat 7.1** : Un Atelier National (et/ou des séances de travail formelles et informelles), impliquant l'ensemble de la Filière Forêt-Bois en RDC est organisé pour établir une Feuille de Route.

 **Résultat 7.2** : La mise en œuvre de la Feuille de Route est initiée.

IV. PARTENAIRES DU PROJET

L'ensemble des résultats attendus visent à renforcer le système FSC®.

Les bénéficiaires directs de cette intervention sont donc, en premier lieu :

- le FSC-International, qui voit sa nouvelle représentation Sous Régionale renforcée ;
- les détenteurs de certificats FSC® ;
- l'ATIBT ;
- les organismes de certification accrédités ;
- les sociétés vertueuses non certifiées ou disposant d'un certificat OLB® désirant rentrer dans la démarche FSC® ;
- les Organisations de la société civile ;
- les syndicats des professions forestières (FIB en RDC, GFBC au= Cameroun, UFIGA au Gabon et UNI-Congo en République du Congo).

Les bénéficiaires indirects du renforcement du système FSC® dans le Bassin du Congo sont :

- les Administration en Charge des Forêts, qui bénéficieront d'une Norme Nationale de référence pour la gestion durable, mais aussi, possiblement, d'une plus grande superficie de forêts certifiées FSC® donc protégées ;



- l'Union Européenne dans les pays APV-FLEGT, avec une délivrance rendue possible de certificats de légalité aux détenteurs de certificats FSC®, alors que le processus FLEGT prend un retard important d'une manière générale.

Les parties prenantes à l'intervention sont :

- WWF-CARPO ;
- WCS ;
- Greenpeace ;
- les Administrations en Charge des Forêts ;
- les Organisations de la Société Civile ;
- le Secteur Privé de la Filière Forêt-Bois ;
- les organismes de certification accrédités pour la Sous-Région ;
- les bailleurs de fonds internationaux (co-financement de certains Ateliers) ;
- les projets du Secteur Forêt-Environnement éventuellement ;
- l'ATIBT.